

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 16 mars 2023, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Katia MONTAILLER, Stéphane BOURON, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Tanguy CHATELLIER.

Absente excusée :

- Céleste MORISSEAU

Absents représentés :

- Hélène CADIOU qui a donné pouvoir à Tanguy CHATELLIER
- Audrey CHICHET qui a donné pouvoir à Louissette CAILLON
- Cosmin PLESAN donne pourvoir à Xavier GUILLOU
- Teddy PRIEUR qui a donné pouvoir à Franck GASTINEAU

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023 – 202303203

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe comme suit,

- les subventions versées aux associations pour l'exercice 2023 :

SUBVENTIONS	2023
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Clisson	125,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aigrefeuille	125,00 €
Secouristes de Remouillé	100,00 €
ADMR	1 300,00 €
Espérance Luminaise Basket	1 430,00 €
FC Sèvre et Maine	1 830,00 €
ADAR 44	48,28 €
Sous-total subventions fonctionnement	4 958,28 €
POLLENIZ (lutte frelon asiatique)	750,00 €
Comité de Jumelage Clisson-Klettgau (0,36 €/hab.)	770,40 €
Comité de jumelage Clisson / Alatri (0,35 €/hab.)	749,00 €
SEMES (0.60 €/hab.)	1 498,00 €
AMF (0.258 €/hab.)	552,12 €
Association des Maires Ruraux de France	100,00 €
Association des Maires du Vignoble Nantais	22,00 €
CAUE	700,00 €
Association BRUDED	700,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-214401738/20230323-202303203-DE
Date de transmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

POLLENIZ (0.202€/hab. - 2103 habitants)	445,12 €
Sous-total adhésions	5 682,64 €
EHPAD le bon vieux temps	1 000,00 €
Restaurant du Coeur 44	700,00 €
Vestiaire solidarité	250,00 €
Sous-total subventions exceptionnelles	1 950,00 €
	12 590,92 €

Précise,

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, articles 6281 et 6574.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre à madame la trésorière la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
 compte tenu de la réception en
 Préfecture et de sa publication.
 La présente délibération peut faire
 l'objet d'un recours devant le
 tribunal administratif de Nantes (6
 Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
 440410 NANTES) dans un délai de
 deux mois à compter de sa
 publication et/ou sa notification.

Fait à St Lumine de Clisson, le 23 mars 2023

Marie-Françoise RIVIERE
 Secrétaire de séance

Janik RIVIERE
 Maire.